

## édito

### « Patrimoine présent et futur »

Les journées du patrimoine prennent tout leur sens à Crémieu, où maintenir, sauvegarder, valoriser et enrichir le patrimoine représente un combat à renouveler sans cesse.

Nous avons pu apprécier la réfection du lavoir, nous pouvons aussi souligner l'excellent travail de réhabilitation de l'immeuble jouxtant la porte de la Loi. La transformation de l'ancienne usine Infrabel (qui fut en 1914 un hôpital militaire, le H53) en pôle médical est une autre réhabilitation réussie, respectant un site patrimonial non médiéval et néanmoins intéressant.

Néanmoins, les constructions neuves en cours laissent perplexes !

Puisqu'il n'est pas terminé, ne jugeons pas encore le Pôle Petite Enfance, dont les murs blancs dénotent dans un quartier où quelques constructions en pierres rappellent encore le contexte local. Et que dire du bloc du nouveau restaurant scolaire, sans cohérence avec son environnement ? La façade sur rue n'est pas la plus intéressante et la seule réflexion architecturale semble ici être le décroché angulaire sertissant le transformateur, érigé de facto en œuvre entrant dans le 1% artistique non programmé !

Le niveau de qualité très inégal de ces cinq réalisations impose d'être attentif, notamment au devenir des sites importants que sont l'îlot Montginoux et l'ancienne usine EZ Transfert.

Le ré-aménagement de cette entrée de ville va considérablement modifier Crémieu : activités, trafic, apports de populations nouvelles, aspects paysagers etc. Les enjeux sont forts et les Amis des Citoyens pour Crémieu appellent à s'intéresser à ces projets, en souhaitant qu'ils soient élaborés dans la transparence et sans précipitation. Enfin le nouveau PLU<sup>(1)</sup> et l'AVAP<sup>(2)</sup> en cours de définition vont impacter notre vie quotidienne.

L'heure est venue de prendre part à la définition de notre cadre de vie, de la circulation et des espaces verts dont nous aimerions disposer.

mardi  
**23**  
Sept.  
20h00

## Présentation de l'AVAP<sup>(2)</sup> Réunion publique

Venez nombreux !

Organisée par la Mairie  
Hôtel de ville de Crémieu

## Évolution des règles : Un impact sur notre cadre de vie.



Depuis quelques mois, la municipalité a élaboré et/ou mis en révision plusieurs documents de première importance :

- le PLU<sup>(1)</sup>, dont la vocation est de cadrer les projets et les demandes de travaux (constructions, démolitions, extensions, etc.),
- des documents d'orientations comme le PADD<sup>(3)</sup>,
- des documents de servitude d'utilité publique comme l'AVAP<sup>(2)</sup>.

La période actuelle constitue donc une étape clé dans le développement de notre commune. Ainsi, le PADD « clef de voûte » du PLU préco-

nise le réaménagement des espaces urbains stratégiques à forte visibilité comme c'est le cas de l'entrée Ouest de la ville (terrain Montginoux, Carrefour Market, RD 24).

### Une étape clé dans le développement de notre commune

Il préconise aussi la mutation des friches industrielles d'EZ Transfert. Ce vaste secteur est repéré comme secteur prioritaire.

Autre exemple, l'AVAP va étendre son périmètre sur de nouveaux quar-

tiers. Ainsi, les règles en matière d'environnement commercial (enseignes, vitrines, terrasses) vont évoluer. Tout comme les matériaux qu'il sera possible ou non d'utiliser lors d'une rénovation extérieure, les changements de fenêtres, les façades...

Ces quelques exemples illustrent à quel point il est important de se mobiliser et de participer aux débats sur l'aménagement de notre territoire et sur les règles qui vont nous être imposées en matière de travaux.



## Gestion de la commune : le constat des élus Citoyens pour Crémieu

### Retour sur expériences

**L**e temps de la campagne est déjà bien loin. Six mois se sont écoulés, durant lesquels les élus de la liste des CpC<sup>(1)</sup> se sont impliqués avec rigueur et conviction. Être à la hauteur des attentes des Crémolans est le moteur de leur engagement. La gestion de la commune est

une tâche qui demande des compétences et du travail au sein des commissions thématiques, lors des conseils municipaux, et aussi dans les instances de la CCIC.

Il a fallu un peu de temps aux conseillers CpC pour comprendre le fonctionnement propre à l'équipe majoritaire, tant celui-ci est surprenant dans sa façon d'aborder l'exercice de la démocratie :

**Dans les commissions**, les échanges sont courtois, des thèmes sont discutés,

quelques informations apportées, mais certaines de ces instances de travail se réunissent très peu et les propositions qui y sont élaborées ne sont pas reprises par la suite. Ainsi certaines commissions peuvent être qualifiées de « fantôme », parce qu'elles n'existent que de nom, d'autres de « factices » parce qu'en réalité seul l'adjoint, en accord avec lui-même, élabore les propositions au conseil municipal.

**Lors des conseils municipaux**,

l'ambiance est plus tendue. Les élus reçoivent l'ordre du jour, accompagné d'explications succinctes, peu de temps avant la réunion (moins d'une semaine), même si les sujets qui sont mis aux votes sont importants et complexes.

**En séance**, peu de questions hormis celles de l'opposition, peu de débats avant délibération sur des dossiers parfois pourtant cruciaux pour les Crémolans.

### Alors, comment se prennent les décisions ?

**F**orce est de constater que dans d'autres villes similaires, des commissions permanentes se réunissent pour débattre des priorités municipales, des orientations budgétaires, ou organisent des réunions publiques. A Crémieu, rien de tout cela n'existe.

der par vote, de préférence sans poser de question, en faisant confiance.

### En démocratie, peut-on sérieusement adhérer à un tel fonctionnement ?

Dans ce contexte, difficile pour l'opposition d'avancer et de participer à des projets dont on ne sait pas grand chose sinon qu'ils vont, pour certains, engager de gros budgets publics.

### Quelques exemples :

- Au conseil municipal du 28/07, les élus ont dû voter pour la signature d'un emprunt de 600 000 € pour financer la construction du restaurant scolaire (725 948 € avec les intérêts à rembourser en 14 ans et 3 mois) sans même qu'un tableau de financement ne soit communiqué au préalable, ni examiné en commission finance.

La justification même de l'emprunt pose question. (voir article page 3)

- Lors cette même réunion, le conseil a été sollicité pour voter la validation du PEDT (Projet ÉDucatif Territorial = mise en place des nouveaux rythmes scolaires). Cet important travail de concertation et de recherche d'intervenants est devenu effectif dès cette rentrée. Le 28 juillet, quel autre choix le conseil avait-il que de valider ce projet en urgence ?

- Au conseil municipal précédent (30/06), une convention avec EPORA a été soumise aux votes des conseillers municipaux. Ils avaient été informés moins d'une semaine auparavant. EPORA est un établissement public de portage immobilier, la convention a pour objectif de préparer la reconversion de la friche industrielle d'EZ Transfert. Par cette convention la mairie s'engage à racheter les terrains jusqu'à

un montant de 1,5 million € HT, dans un délai de 4 ans maximum si aucun autre acquéreur ne se présente.

**Grosse somme, Gros engagement, Grosse responsabilité pour les finances municipales. Pour quel projet ?**

**Mystère.**

Alors voilà, en deux mots, ce que veut dire être « élu » à Crémieu. Pourtant tous les conseillers municipaux devraient travailler ensemble, débattre des enjeux pour la ville, des projets engagés. Le Maire, agent exécutif de la commune, étant chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal qui représente les habitants. Quelle que soit leur liste d'origine, les conseillers municipaux devraient pouvoir exercer leur rôle de représentants des Crémolans en délibérant en connaissance de cause.

### Pour conclure,

Loin de baisser les bras, ces constats renforcent les convictions de nos conseillers municipaux de l'opposition qui sont plus que jamais dans une logique de progression de l'exercice démocratique.

Les quatre élus des CpC ont beaucoup de questions en tête et peu de réponses pour l'heure, mais ils n'abandonnent pas leurs exigences et continueront à interroger, forcer le débat, réclamer les pièces des dossiers, demander que des réunions publiques aient lieu, pour que les choix soient partagés, selon les priorités collectives.

**La volonté est bien réelle mais l'exercice du mandat n'est pour le moment pas satisfaisant.**

## Combien gagnent les élus ?

Les indemnités des élus municipaux font l'objet d'un certain mystère, propre à susciter des phantasmes.

Pourtant, rien ne devrait être plus clair. L'enveloppe et les montants maximaux de chacun sont précisément définis par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et sont fonction de la population municipale totale.

Leur montant exact est voté par le conseil municipal.

A Crémieu elles sont 10% en dessous des maxima définis par le CGCT. Les conseillers municipaux de la liste CpC avaient proposé de répartir l'enveloppe destinée aux adjoints sur l'ensemble des 22 conseillers : proposition rejetée.

Ils avaient aussi demandé à M. le maire de faire un geste et de laisser tout ou partie de son indemnité au budget de la commune, ce qui fut refusé.

Précisons que M. le maire ne recevait pas d'indemnité de Crémieu lors du précédent mandat : cumulant les fonctions de maire, conseiller général et député, il était frappé d'écrêtement (un élu ne peut percevoir plus de 8 272,02 €/mois d'indemnités). Sa démission récente du conseil général (en application de la loi sur le cumul des mandats) le mettait en dessous de ce plafond.

Voici donc ce que la commune verse comme indemnités à ses élus, de quoi démystifier le sujet :

Fonction	Nom	Indemnité brute
Maire	A. Moyne Bressand	1 691,84 €
Adjoint	J. Aslanian, P.Salagnon, G.Magnin Fiault, F.Sauvageot, A. Bayart, M. Pelletier	517,61 €
Conseiller délégué	D.Gasc	517,61 €
Conseiller délégué	D.Demars	258,37 €
Conseiller municipal	D.Hosdiene, E.Labrune, D.Cognet, C.Desmurs-Collomb, E.Goichot, S.Salerno, C.Clapissou, S.Candy, P.N'Kaoua, S.Geoiffray Conseillers d'opposition : H.Hamani, P.Chemin, C.Snyers, L.Dos Santos	0,00 €



Le Crémolan ~~CURIEUX~~ / FURIEUX

## Privés de forum :

L'association des Amis des Citoyens pour Crémieu (ACpC) souhaitait participer au forum des associations.

L'adjointe municipale aux associations leur a opposé un net refus, invoquant les motifs suivants :

« Le forum a pour objectif de permettre aux associations sportives, culturelles ou de loisirs de se faire connaître. Il n'a pas pour vocation de devenir une tribune pour la polémique, et votre association n'y a par conséquent pas sa place. »(sic)

Ce refus est basé sur un procès d'intention et sur l'idée que les ACpC ne font pas

partie du « bon » type d'association. Le forum accueille pourtant des associations religieuses, de soutien scolaire, qui n'ont rien à voir avec le sport, la culture ou les loisirs. On peut donc dire que la mairie pratique une forme de discrimination à l'égard des ACpC, ce qui est regrettable, et pose question.

L'association des ACpC aurait aimé participer à ce moment de rencontre pour présenter ses projets culturels et citoyens aux Crémolans. Cela n'empêchera pas les ACpC de s'exprimer, ni de proposer des actions partagées avec les Crémolans.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine au forum !

## Laboratoire d'idées et actions citoyennes

L'association des Amis des Citoyens pour Crémieu fut fondée pour poursuivre le débat citoyen initié lors de la dernière campagne électorale.

La vocation de l'association est autant culturelle que politique. Le terme de politique est ici considéré dans son sens étymologique «celui qui s'occupe des affaires publiques et qui y prend part».

Pour nous, l'acte politique [politis] prend en compte la vie quotidienne dans Crémieu, la veille sur sa gestion, la dimension culturelle locale, le lien social, la convivialité entre citoyens et surtout, le laboratoire d'idées que représente un groupe de personnes motivées par le vivre ensemble et la démocratie locale.



Initiative de l'association au mois d'août : arrachage de la renouée du Japon avant floraison afin de limiter sa propagation.



Le Crémolan ~~CURIEUX~~ / FURIEUX



## SOS vieilles pierres en danger

Vous habitez Crémieu, et vous avez au fond de votre jardin ou dans votre maison, un mur de pierres qui aurait besoin d'être remonté ou consolidé. Vous ne manquez ni de temps, ni d'énergie, mais vous n'avez jamais fait ce genre de travail et vous ne savez pas comment vous y prendre, vous n'osez pas. Savez-vous que vous pouvez vous adjoindre les conseils de personnes d'expérience, de gens passionnés d'histoire et de remparts, qui sauront vous montrer, vous expliquer, vous apprendre comment construire des murs en pierre. Pour être mis en contact avec eux, écrivez à amis@citoyenspourcremieu.fr

## Bâtiment cantine : financement incompréhensible !

Fin Juillet les conseillers municipaux ont eu la surprise d'être sollicités pour voter un emprunt de 600 000 € pour financer le restaurant scolaire.

Cette construction, d'un coût global annoncé de 743 000 € (HT), est financée par le département à hauteur de 232 500 €. M. Bernard Accoyer avait accordé en 2011, au titre de sa réserve parlementaire de président de l'assemblée nationale, une subvention de 150 000 € pour bâtir une cantine.

Or, le bâtiment était déjà fini en juillet. Ce qui nous amène aux questions suivantes :

Pourquoi un emprunt aussi tardif ?

Comment les entreprises ont-elles été payées entre-temps ? A quoi correspond ce montant de 600 000 €, supérieur au solde (coût total moins subventions) ?

La subvention départementale et la subvention Accoyer n'ont-elles pas été versées ?

Comprenne qui pourra...

## Quartier Montginoux - Vraie Croix



Entrée Ouest de Crémieu

### Un projet capital pour Crémieu sans aucune concertation.

Depuis quelques mois, un permis de construire a été déposé pour 3 immeubles de 3 étages (R+3) et des maisons : 70 logements vont bientôt sortir de terre à l'entrée Ouest de Crémieu.

Dans tous les documents officiels d'urbanisme, la municipalité s'engage à requalifier ce secteur, recensé comme un des lieux prioritaires du développement communal.

Cet été, un urbaniste a travaillé sur plusieurs scénarios d'aménagement. Le permis va être signé, un maître d'œuvre va être consulté pour commencer les

### Chacun se souvient de la démolition de la gare de Crémieu

travaux de voirie, sans que la population ne soit informée ni de ce travail, ni de ses résultats. Partout en France ce type de projet d'envergure, fait l'objet d'une consultation, voire d'une concertation. Sont en jeu les finances publiques, l'image communale et les usages des habitants qui utilisent au quotidien ces rues, ce carrefour, ces espaces.

Chacun se souvient de la démolition de la gare de Crémieu, très polémique, alors qu'une pétition réclamant sa conservation avait été présentée en mairie.

L'entrée de Crémieu devrait être réaménagée en concertation avec les habitants, selon des développements réfléchis et judicieux, valorisant l'environnement et le patrimoine existant.

## Mais que sont nos bancs devenus ?

Les amoureux qui s'écotent « sur les bancs publics » ne se bécotent plus guère, ou alors ailleurs, car le banc public est une espèce en voie d'extinction dans notre ville.

Sur le cours Baron Raverat, récemment refait à grand frais (coût de l'opération supérieur à 500 000 €), il n'y en a plus qu'un seul, et sans dossier de surcroît, et incongrûment placé juste devant un muret qui pouvait aussi bien remplir cet

office. Le banc public est le mobilier social qui permet la rencontre, les échanges, la possibilité de l'interconnaissance. Il agit contre la peur de l'autre et le repli sur soi, des personnes âgées en particulier. Dans une ville touristique, il est un symbole de l'hospitalité, il invite à s'attarder, à prolonger la visite après une petite pause. Alors s'il vous plaît messieurs-dames nos élus mettez-nous plus de bancs publics !

Adhérez, faites un don de soutien, écrivez-nous sur : [www.mursmursdecremieu.fr](http://www.mursmursdecremieu.fr) ou écrivez-nous à [amis@citoyenspourcremieu.fr](mailto:amis@citoyenspourcremieu.fr)

Partagez vos idées, demandes, remarques, coups de cœur ou coups de gueule, en les « postant » dans notre *Boîte aux lettres citoyennes*, située sur la façade de la librairie Chemin rue Porcherie à Crémieu.

## L'abeille, un maillon indispensable de notre écosystème

Souvent perçue avec crainte, l'abeille est pourtant l'alliée de l'homme par son rôle majeur dans la pollinisation : 80 % des fleurs sauvages et 70 % des plantes cultivées sont pollinisées par les abeilles. Une abeille butine jusqu'à 700 fleurs par jour, une ruche abrite jusqu'à 80000 abeilles en été.

### Sa disparition aurait des conséquences dramatiques pour l'homme.

Or, depuis la « révolution agricole », les abeilles sont sérieusement menacées par la monoculture et les pesticides, qui les intoxiquent et réduisent la biodiversité par disparition des prairies et des haies. De plus, depuis son arrivée en France en 2004, le frelon asiatique représente une menace supplémentaire. Paradoxalement, les zones urbaines constituent des refuges pour les abeilles, car on y utilise moins de pesticides. Certaines communes, dont Crémieu, soutiennent l'installation de ruches pé-

dagogiques, et un nombre croissant de collectivités et d'entreprises participent au programme « l'abeille sentinelle » destiné à mieux faire connaître l'abeille au grand public. Sensibilisation nécessaire pour faire retirer du commerce les pesticides les plus dangereux, le poids économique de l'apiculture étant faible par rapport à celui de l'industrie agrochimique.

### Le déclin des abeilles :

En France, 30% des colonies ont disparu en 10 ans et 10 000 apiculteurs ont cessé leur activité. Or, 60 % de notre consommation de miel est importée.

L'abeille existe depuis 80 millions d'années et a survécu à plusieurs changements climatiques, il serait regrettable de la voir disparaître de notre environnement en quelques décennies à cause de notre manque de vision et de respect de la nature.

## Je me félicite...

• La CCIC a démarré dès septembre un mode de garde des enfants de maternelle et primaire les mercredis après-midi, dans les murs de l'école Les Dauphins. Plus d'informations à la CCIC au 04.74.90.86.55.

• BRAVO aux minimes garçons de la JSC Basket qui sont champions du Rhône. A noter que cette association méritante, animée uniquement par des bénévoles, fait preuve d'une grande modestie, puisqu'elle souhaitait que Murs Murs ne fasse pas état de ce grand succès sportif.

Encore BRAVO !

• L'association Crémieu Tradition Commerce a organisé le 4 juillet une sympathique manifestation avec barbecue et jeux médiévaux dans le jardin Mestrallet, pour le tirage au sort des gagnants de sa loterie d'action commerciale. Pas de chance ce jour-là il y avait match de foot à la télé, et l'orage menaçait !

Merci à eux.



Numéro 02 - septembre 2014

Murs-murs de Crémieu est la gazette des Amis des Citoyens pour Crémieu, association Loi 1901, 55 rue Porcherie, 38460 Crémieu.

Directeur de publication : Philippe Nartz

Comité de rédaction : Florence Bailly, Gilles Barry, David Michelland, Philippe Nartz, Alain Snyers, Pascal Roche

Impression : IPNS - photos et illustrations: ACPC

N° ISSN : 2275-5950

Prix : 0,25 € - gratuit - imprimé sur papier recyclé - ne pas jeter sur la voie publique